



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de la recherche

Question écrite n° 79817

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, sur l'adaptation des réglementations existantes pour prendre en compte les spécificités des nanotechnologies. Le règlement européen REACH, dont l'objectif est d'assurer un niveau élevé de protection de la santé humaine et de l'environnement, exempte de déclaration obligatoire les substances produites en quantité inférieure à une tonne par an. De nombreux nanomatériaux produits en faible quantité pourraient donc passer entre les mailles du filet. Par conséquent, il aimerait connaître les intentions du Gouvernement en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 79817

Rubrique : Recherche

Ministère interrogé : Écologie, énergie, développement durable et mer

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er juin 2010, page 5978

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)